



probleme avec un promoteur

Par **duonisme**, le **21/06/2024** à **19:05**

bonjour

J'ai signé deux promesses unilatérales pour ma maison avec un terrain de 522 m² au promoteur Bouygues. J'ai signé une première promesse en mai 2021. Après 18 mois d'attente, le projet n'a pas abouti car ma maison a un puits, et la construction d'un deuxième sous-sol aurait obstrué la rivière souterraine. Pourtant, un immeuble adjacent à ma maison a bien un deuxième sous-sol.

Ils ont alors opté pour un deuxième projet plus modeste sans deuxième sous-sol. Après 8 mois d'attente, ce projet a été annulé, car le bailleur les aurait soi-disant laissés tomber. Ils m'ont demandé de baisser le prix initialement prévu dans la première promesse de vente, de 950 000 euros à 850 000 euros. Après mon refus, ils ont soi-disant voulu faire un effort en proposant 900 000 euros. J'ai toujours refusé, car nous avons conclu un accord à 950 000 euros, pas un euro de moins.

pour vérifier s'il n'y avait pas de produits toxiques comme l'amiante, ils ont cassé des carreaux sur les marches de mes escaliers ainsi que des carreaux muraux décoratifs. Ils ont également fait des trous dans les murs et les plafonds, pour finalement me laisser en plan sans dédommagement. Je voudrais savoir si je peux exiger une contrepartie financière.